CHAMBRE DES COMMUNES, CANADA, OTTAWA, le 20 novembre 1909.

Monsieur,—J'ai l'honneur de faire rapport que tous les officiers de la Chambre des Communes dans la 1re division, dont les noms sont inscrits dans la liste ci-annexée, marquée « A », ont, à mon avis, droit à l'augmentation de \$100, chacun, pour le prochain exercice financier, tel que prévu par l'article 37 de la « Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil », ces officiers ayant rempli d'une manière efficace et satisfaisante les fonctions qui leur ont été assignées.

Je désire de plus faire rapport que les officiers, commis et employés dans les deuxième et troisième divisions dont les noms sont inscrits dans la liste ci-annexée, marquée « B », ont, à mon avis, droit à l'augmentation de \$50, chacun, pour le prochain exercice financier, tel que prévu par le paragraphe 2 de l'article 37 de la dite loi, ces fonctionnaires ayant rempli d'une manière zélée et satisfaisante les fonctions qui leur étaient assignées, aucune plainte d'ailleurs n'étant portée contre aucun d'eux dans le dossier officiel de la Chambre.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur,

THOS. B. FLINT,

Greffier de la Chambre.

L'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Tableau des augmentations statutaires aux officiers et commis de la Chambre des Communes, pour l'année se terminant au 31 mars 1911.

1re division, subdivision A.

1,0 0000000		
W. C. Bowles. J. R. E. Chapleau. J. G. Foley. A. Fréchette. E. P. Hartney. J. B. R. Laplante. A. H. O'Brien. H. R. Smith.	100 100 100 100 100 100 100 100	\$ 800
1re division, subdivision B.		
\$	100	
S. A. Abbott\$	100	
A. C. Campbell.	50	
D. C. Chamberlain.	100	
E. Charlier	100	
E. Charner	100	
G. De la Durantaye	100	
D. L. Desaulniers	100	
A. Desjardins	100	
A. Desjardins	100	
R. C. Dunbar	100	
J. K. Foran.	100	
A. Fortier	100	
R. Girard	100	
W. Gascon	100	
L. Gérin		